

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
mercredi 15 avril 2015

Salle de réunion de la Communauté de communes de la vallée de l'Avance
33, rue de la Lauzière à La Bâtie Neuve

Étaient Présents

ABHERVE	Michel	<i>Conférencier</i>
ALOISIO	Christophe	<i>FD ADMR</i>
BELLUE	Sébastien	<i>ADDET 05 - CG 05</i>
BLANDO	Michel	<i>Mutuelle de France 04-05</i>
BONNET	J.-P.	<i>Com com Vallée l'Avance</i>
BOUCHET	Claire	<i>Sup. Député Joël Giraud</i>
BRUN	Christian	<i>Les Pep Ads</i>
CAMBOS	Isabelle	<i>Adréa Mutuelle</i>
CHAUVIN	Marcel	<i>Direccte UT05 Rep. Préfet</i>
CHIAPPINO	Daniel	<i>CDOS</i>
CLAUSIER	Catherine	<i>Alpaje-Acepp 05</i>
DELORME	Marion	<i>SB Charpentes</i>
DENIZOT	Claire	<i>Udess 05</i>
DUFEUTREL	Marie	<i>Udess 04</i>
EYRAUD	Jean-Claude	<i>MAS 04-05</i>
FAURE	Claudine	<i>Udess 04</i>
FAUVET	Jean-Maurice	<i>Pôle Emploi</i>
FENOY	Clotilde	<i>Le village des jeunes</i>
FRAIZY	Jean-Joël	<i>Udess 05</i>
GALY	Jean-Paul	<i>Ideal Acte</i>
GIMBERT	Yves	<i>La JPA 05</i>
GONNET	Patrick	<i>Comité d'expansion 05</i>
GUGLIELMINO	Anne	<i>Aut. de solidarité laïque</i>
GUILLORY	Hugues	<i>Adelha</i>
HADJOUT	Nassire	<i>ACSSQ</i>
HEBRARD	Philippe	<i>Udaf 05</i>
HONORE	Bruno	<i>RAM</i>
HORGUES-DEBAT	Jean	<i>Adrets</i>
JAMAL	Myriam	<i>Collectif 05</i>
LAMOUCHE	Michel	<i>Udess 04</i>
LEEROY	Maurice	<i>Terre de liens Paca</i>
MARCHELLO	Luc	<i>MJC Briançon</i>
MIEGGE	Christine	<i>Conseil Régional PACA</i>
ORSINI	José	<i>FD ADMR</i>
PATRICK	Guillaume	<i>HAER</i>
QUIBLIER	Gérard	<i>CDD pays gapençais</i>
ROLLIN	Christine	<i>AFPA</i>
ROMMENS	Sophie	<i>La Boîte à com</i>
ROUSTANG	Benoit	<i>Echanges paysans 05</i>
ROUX	Huguette	<i>ADFPA 05</i>
SOULIER	Janine	<i>ADMR Embrunais</i>
SPAGGIARI	Olivier	<i>Fondation de France</i>
TAMISIER	Frédéric	<i>MGEN</i>
TOURNEUX	Chantal	<i>Coodyssée</i>
VANDENBAVIERE	Denis	<i>Adapei 05</i>
ZANEBONI	Bernard	<i>Mutualité Française</i>

Étaient excusés

ACHARD	Hervé	<i>Maif</i>
ANGLES	Alain	<i>UPA</i>
BESNARD	Pierre	<i>Préfet des Hautes-Alpes</i>
CHAIX	Yvan	<i>ADDET 05</i>
GEIGER	Nicolas	<i>Adelha</i>
SOUBRANE	Marie	<i>ALPE</i>
COLLIN	Laurent	<i>Apave</i>
FIALON	Jean-Marc	<i>Archipel accueil international</i>
ROUSSEL	Corinne	<i>CAMI Hautes-Alpes</i>
BERLAND	Thierry	<i>CEPAC</i>
GIARD	Dominique	<i>CGET</i>
SAEZ-NECTOUX	Brigitte	<i>Codes 05</i>
VALLEE	Thierry	<i>Collabs</i>
ROUSSEL	Audrey	<i>CDD pays gapençais</i>
ROSSI	Valérie	<i>Conseil départemental 05</i>
TRUPHEME	Anne	<i>Conseil départemental 05</i>
NIVOU	Christine	<i>Conseil Régional PACA</i>
PLAGNOL	Sandrine	<i>Coop. des artisans du Queyras</i>
PHILIPPE	Denis	<i>Cress Paca</i>
HECKEL	David	<i>Cress Paca</i>
VEDEL	Sylvain	<i>DDT 05</i>
GIRAUD	Joël	<i>Député des Hautes-Alpes</i>
BERGER	Karine	<i>Député des Hautes-Alpes</i>
MALO	Cécile	<i>Fondation de France</i>
PRECARDI	Maurice	<i>HAER</i>
DE BRIER	Thierry	<i>Humanys</i>
ROSTAING	Gilles	<i>Hautes-Alpes Ski de fond</i>
BETTENCOURT-SCHERER	Martine	<i>Promess 84</i>
RIPAUD	Julien	<i>Ressourcerie de Pralong</i>

Le président Yves Gimbert ouvre la 8^e assemblée générale de l'Udess 05 à 15h30 en remerciant toutes les personnes présentes. Il remercie particulièrement pour son accueil JP Bonnet, représentant de la communauté de communes de la vallée de l'Avance, présidée par Joël Bonnafox, maire de la commune de la Bâtie Neuve et récemment élu au conseil départemental.

Suite à la conférence débat qui précédait l'AG « *Loi ESS : qu'est-ce que ça change pour nos entreprises ?* », il adresse à Michel Abhervé, professeur associé à l'université de Paris Est Marne la Vallée, toute la reconnaissance de l'Udess 05 pour la clarté de son exposé et pour ses qualités de pédagogue qui ont permis à chaque participant de mieux appréhender l'esprit et les enjeux de la nouvelle loi.

Il salue la présence de plusieurs invités, notamment Marie-Claire Bouchet, conseillère régionale et suppléante du député Joël Giraud, Marcel Chauvin représentant le Préfet et la directrice de la Direccte 05, Sébastien Bellue représentant le directeur de l'Addet 05 et le Conseil départemental 05, Jean-Maurice Chauvet représentant Pôle Emploi.

L'animation de la réunion est assurée par le secrétaire général-adjoint Philippe Hébrard.

1. Rapport moral

Le président présente le rapport moral organisé en trois parties.

- les finalités de l'Udess 05
- son fonctionnement interne
- le contexte social, économique, politique et les relations externes de l'union départementale

Les finalités de l'Udess 05 ont été fixées par l'AG constitutive du 23 janvier 2008. Les responsables de l'association n'avaient alors que très peu de repères. Ils avaient à leur actif l'organisation de deux forums ainsi que leurs vécus de militants et de professionnels associatifs, coopératifs ou mutualistes. Mais ils ne disposaient pas d'initiatives sur lesquelles prendre exemple. Qui plus est, ils étaient peu instruits sur les enjeux politiques de l'ESS.

Le rapport d'activité permet de vérifier si les finalités ont été bien pensées et surtout si elles sont respectées. Le président réaffirme sa confiance au vu des résultats produits depuis plusieurs années et notamment en 2014.

Un objectif pourtant essentiel ne figure pas dans les statuts. Il s'est rapidement imposé dans la mise en œuvre des autres : créer et animer le réseau des acteurs de l'ESS 05 en le connectant aux réseaux régionaux et nationaux (Cress Paca, Cress Rhône Alpes, UDES, Le Labo, Sciences po, RTES, etc.)

Le fonctionnement interne de l'Udess 05 est renseigné dans le rapport d'activité et le rapport financier. Ces derniers traduisent un fonctionnement respectueux des statuts et des principes de l'ESS, qui se fonde sur la primauté du collectif sur les mandats individuels.

Le président rappelle la bonne progression du nombre d'adhérents et leur diversification mais également le soutien des partenaires financeurs, autant d'éléments de réussite de l'Union depuis sa création et qui confirment une reconnaissance territoriale et institutionnelle.

La complémentarité bénévoles-salarié est apparue comme essentielle dans la réalisation des tâches concrètes, dans la mise en œuvre du plan d'action (y compris la représentation) et également dans la réflexion politique. La communication aussi bien aux niveaux politique que technique est devenue un élément important de l'activité de l'association.

Enfin à titre personnel, le président considère que l'Udess est une bonne vitrine de l'ESS au regard :

- de son fonctionnement démocratique, respectueux des statuts et des principes,
- de son projet politique traduit dans un plan d'action réactualisé chaque année,
- de sa communication et son esprit d'ouverture,
- de sa gestion rigoureuse et économe,
- de l'implication bénévole de militants...

Le contexte économique, social et politique, que ce soit au niveau national ou local, est dégradé aux yeux d'une majorité de Français. Les difficultés que rencontre l'économie française affectent l'ESS même si jusqu'à maintenant elle résiste globalement plutôt bien aux effets de la crise.

Les attentats du mois de janvier ont provoqué une forte mobilisation de la population autour des valeurs républicaines mais sans gommer les inquiétudes profondes ressenties par les populations.

Le moral des dirigeants de l'ESS du territoire est quant à lui nettement morose et principalement dû aux incertitudes liées à l'avenir. Dans ce cadre, les craintes semblent l'emporter sur l'espoir.

La loi du 31 juillet 2014 est certes un évènement politique de première importance pour tous les acteurs de l'ESS, mais ses effets, notamment à court terme, restent méconnus. Elle institue le rôle des Cress comme interlocutrices privilégiées à l'échelle régionale. Elle impacte donc indirectement l'Udess 05.

Sous l'impulsion de l'Udess 05, la Cress Paca a admis puis favorisé dès 2014 la création d'unions territoriales qu'elle a reconnues dans ses statuts et intégrées à sa gouvernance. Elle est une des seules à avoir adopté cette structuration territoriale alors que la loi n'aborde pas cette échelle du local, sauf en ce qui concerne les PTCE (pôles territoriaux de coopération économique).

A l'occasion des modifications statutaires imposées (directement ou indirectement) par la loi, les Cress évoluent, s'adaptent dans un climat déjà moins optimiste qu'il y a quelques mois. Elles ont désormais l'obligation d'avoir pour adhérents les entreprises et non plus seulement les têtes de réseau régionales.

Dès lors la complémentarité Cress-Udess devrait se renforcer avec notamment un dispositif de cotisation unique. Ces changements imposeront de modifier les statuts de l'Udess après ceux de la Cress.

Le contexte est également en pleine évolution au niveau départemental avec la création de l'**agence départementale de développement économique et touristique (ADDET)**. Voulu par le Conseil général et son président Jean-Yves Dusserre, elle a été créée en groupement d'intérêt public (GIP) le premier janvier 2015. Elle rassemble en une seule entité trois services autonomes financés par le CG : le CDT, HAD et le service dédié au CG.

Le GIP est gouverné par un conseil d'orientation stratégique et de surveillance composé de membres de droit et de membres élus par l'AG. Les trois chambres consulaires ont chacune un siège et un 4e pour leur association dite interconsulaire.

L'Udess 05 a souhaité logiquement intégrer le CA. Après avoir adhéré, elle a fait acte de candidature au cours de l'AG constitutive du 16 février 2015, pour obtenir une place dans le collège des organisations professionnelles nombreuses et majoritairement issues des acteurs du tourisme. Mais elle n'a pas recueilli le nombre de voix nécessaire. Si le résultat et le déroulement de l'AG constitutive ne peuvent être remis en cause, les responsables de l'Udess 05 contestent la non prise en compte de l'ESS par ceux qui ont écrit les statuts du GIP (un oubli plus qu'un choix politique).

Cette situation illustre un décalage entre la prise de conscience et la prise en compte effective de cette donnée : l'ESS constitue un pan considérable de l'économie départementale et elle est structurée, organisée, elle s'est dotée d'un organe représentatif, l'union départementale comme l'ont fait à une autre époque (et avec d'autres moyens) les commerçants, les artisans et les agriculteurs avec leurs chambres consulaires.

Le président cite alors Claude Alphandéry et Hugues Sibille qui expliquaient dans une récente interview que « *l'ESS n'a pas gagné la bataille des idées* ».

En synthèse, la structuration territoriale de l'ESS reste l'enjeu et la raison d'être de l'Udess pour son territoire, le département, et pour la région. Ce n'est pas une attitude de défense corporatiste ou régionaliste, ni dirigée contre quiconque mais c'est une question de société et de démocratie car le territoire et l'entreprise sociale et solidaire sont des lieux où peuvent s'exprimer la citoyenneté grâce à la démocratie.

Reprenant des termes empruntés à Jean-François Draperi, le président conclut en déclarant que l'ESS n'est pas seulement un mode d'entreprendre comme le dit la loi, « *c'est à la fois une pensée et un agir* ».

À l'issue du rapport moral – applaudi -, Sébastien Bellue représentant l'Addet 05 ainsi que le conseil départemental explique que ces deux institutions sont très attentives aux travaux de l'Udess 05 et, plus globalement, conscientes de l'importance de l'ESS dans le département. L'absence de l'Udess 05 au sein du conseil d'orientation de l'Addet ne doit pas être considérée comme une situation définitive, l'Addet étant une organisation jeune et sa configuration n'étant pas gravée dans le marbre.

Pour Christophe Aloisio, directeur de la Fédération des ADMR 05, la non prise en compte des entreprises de l'ESS est préoccupante. Il espère que ce n'est qu'un oubli et qu'à ce titre il doit être réparé rapidement.

2. Rapport d'activité 2014

Le secrétaire général Hugues Guillory présente, en duo avec Myriam Jamal, trésorière adjointe, une synthèse de l'activité de l'Udess 05 en 2014. Le rapport détaillé remis aux participants est téléchargeable sur le site. Il se décompose en cinq chapitres :

1. L'avant-propos du secrétaire général
2. Le fonctionnement statutaire : AG, CA, bureau, commissions, adhérents
3. La mise en œuvre du programme d'action
4. Les moyens
5. Les partenariats

La présentation du rapport est applaudie.

Michel Abhervé demande aux responsables de l'Udess 05 quels sont les liens de l'Udess 05 avec le monde agricole et notamment ses coopératives. Yves Gimbert répond qu'à ce jour l'Udess 05 ne compte pas de coopérative agricole parmi ses adhérents. Cependant, des adhérents relèvent du monde de l'agriculture comme Échanges paysans 05 et Terre de liens Paca et qu'un contact est établi avec l'association de producteurs Agribio 05. Par ailleurs, Hugues Guillory, secrétaire général, explique qu'il y a un rapprochement entre l'ESS et les représentants économiques du monde agricole au niveau régional, avec la Cress Paca et que ces rapprochements favoriseront probablement des rapprochements plus locaux. M. Abhervé suggère que l'Udess 05 essaie de travailler sur ce rapprochement avec les Cuma dans le cadre du mois de l'ESS.

Maurice Leroy, représentant Terre de liens Paca intervient pour évoquer les difficultés financières des associations dans le département. Il interpelle l'Udess 05 pour savoir si elle ne pourrait agir pour trouver des solutions et notamment créer un fonds de mutualisation. Luc Marchello, administrateur de l'Udess 05 lui répond en expliquant qu'il s'agit précisément des objectifs du projet « La solidarité financière en actes ». Il en décrit les avancées actuelles et rappelle que Claire Denizot, stagiaire jusqu'en août 2015, en est la référente technique. Ce projet réunit 11 entreprises adhérentes de l'Udess 05, rappelle Philippe Hebrard qui ajoute que toute compétence nouvelle est la bienvenue dans l'aventure. Enfin, Claire Bouchet, suppléante du député Joël Giraud et conseillère régionale déclare que les orientations actuelles en terme de financements publics vont inciter les entreprises de l'ESS à se regrouper pour pouvoir être suffisamment capables d'y accéder.

3. Rapport financier 2014 et proposition d'affectation du résultat

Le trésorier Christian Brun commente le rapport financier remis aux participants et téléchargeable sur le site.

Le compte de résultat 2014 fait apparaître un **excédent de 7074,41 €** que le trésorier explique par des économies de charges (personnel, achats, autres services extérieurs) et grâce à la réalisation des produits escomptés.

Le CA de l'Udess 05 réuni le 9 mars 2015 propose à l'AG l'affectation du résultat 2014 comme suit

Bilan 2014		Affectation	
Report à nouveau	642,17	Report à nouveau	716,59
Résultat 2014	7074,41	Réserve libre (projet associatif)	7 000,00
Total	7 716,58	Total	7 716,58

État de la réserve libre (projet associatif) après affectation du résultat 2014 et d'une partie du report à nouveau :

Réserve libre (projet associatif)	
Au 31/12/2014	17 000,00
Affectation décidée par l'AG du 15/04/2015	7 000,00
Total	24 000,00

Comme le montre l'analyse du bilan, l'Udess 05 a besoin d'augmenter ses fonds propres pour lui permettre de faire face à ses obligations. En tant qu'association, l'Udess 05 ne peut y parvenir qu'en produisant des excédents affectés à la réserve libre. Dotée de 24 000 €, la réserve libre représente 37 % de son budget 2015.

L'intervention du trésorier est applaudie.

Marie Dufeutrel, représentante de l'Udess 04, demande pour quelles raisons l'Udess 05 ne valorise pas le bénévolat dans son rapport financier. Elle argumente en rappelant que le bénévolat est une véritable force des entreprises de l'ESS et un vecteur d'emploi.

Le président concède l'importance essentielle du bénévolat mais s'interroge sur la nécessité de tout valoriser en terme monétaire.

Puis Philippe Hebrard explique que cette valorisation nécessite de déterminer sur quelle base fixer le coût de l'heure travaillée par des bénévoles dont les missions et les compétences peuvent être fort diverses. Hugues Guillory ajoute que chiffrer le bénévolat peut être mal interprété par les financeurs publics.

Jean Horgues-Debat propose que cette valorisation soit finalement mise en avant mais uniquement dans le rapport d'activité, afin d'informer l'ensemble des membres de l'Udess 05 du poids de cette force de travail.

Jean-Paul Galy, de l'association Ideal Actes demande le détail des « Produit des activités annexes ». Le trésorier et le président expliquent qu'il s'agit principalement des contreparties des partenariats conclus avec des entreprises de l'ESS pour le 9^{ème} Forum et d'une prestation réalisée pour la Cress Paca : la réalisation de diagnostics concernant les ressources humaines et les problématiques de gestion au sein de 12 entreprises des Hautes-Alpes.

4. Rapport de la commission de contrôle des comptes

Michel Blando donne lecture du rapport.

« Nous soussignés M. Bontron Jean-Claude et M. Blando Michel, avons examiné 08 avril 2015, les comptes de la comptabilité de l'Udess 05 pour l'année 2014.

Tous les documents et justificatifs nécessaires à notre mission,

- *grand livre,*
- *journaux,*
- *factures,*

ont été mis à notre disposition.

Nous avons noté avec satisfaction que l'effectif des adhérents avait progressé en 2014.

Nous n'avons pas relevé d'anomalies justifiant des remarques particulières. »

Le rapport de la commission est applaudi et n'appelle pas de commentaires ou de questions de la part des participants.

5. Vote des rapports

Le président soumet au vote des adhérents présents à l'AG les différents rapports qui ont été présentés au nom du CA.

L'assemblée générale adopte à l'unanimité

- le rapport moral présenté par le président
- le rapport d'activité présenté par le secrétaire général
- le rapport financier présenté par le trésorier
- l'affectation du résultat présentée par le trésorier

6. Montant des cotisations annuelles 2016

Au nom du CA, le trésorier Christian Brun propose à l'AG de maintenir l'an prochain le montant des cotisations en vigueur en 2015 qui est déterminé en fonction du nombre ETP de salariés de l'entreprise :

0 à 2 ETP	33,00 €
3 à 10 ETP	66,00 €
11 à 20 ETP	110,00 €
21 à 50 ETP	220,00 €
51 ETP et +	440,00 €

ETP : équivalent temps plein

L'AG décide à l'unanimité de reconduire en 2016 le barème des cotisations annuelles appliqué en 2015.

7. Ratification des cooptations d'administrateurs

Le président rappelle l'article 8.2 des statuts : « En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite notamment au décès, à la démission ou à la révocation par son organisation délégataire de l'un de ses membres, le conseil d'administration peut coopter, sur proposition du collège statutaire concerné, un administrateur qui, dans ce cas, assurera la durée restant à courir du mandat de l'administrateur remplacé. Cette nomination est soumise à la ratification par l'assemblée générale ordinaire...»

Le conseil d'administration soumet à l'AG la ratification des nominations suivantes :

Collège 1 - Secteur mutualiste : Hervé Achard, Maïf ; Isabelle Cambos, Adréa Mutuelle

Collège 2 - Secteur coopératif : Marion Delorme, SB Charpentes

Collège 3 - Secteur emploi, formation... : Sylvia Launay, CPE AdS ; Benoit Roustang, Échanges Paysans

À l'unanimité, l'AG ratifie les nominations au CA de Hervé Achard, Isabelle Cambos, Marion Delorme, Sylvia Launay et Benoit Roustang.

8. Élection des membres de la commission de contrôle des comptes

Le président rappelle l'article 10 des statuts : « La gestion des comptes de l'association est contrôlée par une commission de contrôle des comptes composée d'au moins deux membres issus de collèges différents et élus chaque année lors de l'assemblée générale ordinaire par les membres de l'assemblée générale parmi eux. Ils ne peuvent être investis d'aucune autre fonction. »

Les sortants sont Jean-Claude Bontron (Association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras) et Michel Blando (Mutuelle de France 04-05). Michel Blando est volontaire pour poursuivre cette fonction mais Jean-Claude Bontron a fait part de son souhait d'arrêter.

Conformément à l'article 10 des statuts, le président demande à l'auditoire s'il y a une personne volontaire pour remplacer Jean-Claude Bontron à cette fonction. Nassire Hadjout, représentant de l'ACSSQ fait acte de candidature.

À l'unanimité, l'AG élit Michel Blando et Nassire Hadjout à la commission de contrôle des comptes.

La séance est levée à 17h30.

Le président,

Le secrétaire général,

Yves GIMBERT

Hugues GUILLORY